



N°DEL19-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **DIX** du mois de **MARS** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **4 MARS 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAUT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – Mme MAZIEUX Isabelle.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme SABOURAULT Bérengère
M. PETRAU Jean

Donne pouvoir à :

M. LE BAIL Gérard
M. BENALIA BROUCH Amine

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. POMAREZ Serge – Mme SABOURAULT Bérengère – M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe – M. BOURDILLAS Thierry.

Secrétaire de séance : Mme PEDUCASSE Sylvie

OBJET : LOGEMENT-HABITAT : DEMANDE DE SUBVENTION DE XL'HABITAT POUR LA REHABILITATION DE 88 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE DAX

Madame la Vice-Présidente expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.301-1 et suivants,



Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 février 2020 approuvant le règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat,

Vu la demande de XL'Habitat en date du 30 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Logement, Habitat et Gens du voyage, en date du 4 décembre 2020.

Le Programme d'Orientation et d'Action (POA) fixe comme objectifs de développer des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat à l'horizon 2025. Ainsi, la rénovation énergétique et la réhabilitation de l'habitat social sont destinées à améliorer les performances énergétiques du parc existant afin qu'il demeure attractif et permette aux locataires de réaliser des économies.

XL'Habitat engage la réhabilitation de 88 logements locatifs sociaux « Parc de Mantes » situés rue du Grand Piton, sur la commune de Dax. Il s'agit de logements de type PLUS.

Les travaux engagés vont permettre de changer de classe énergétique après travaux ; et d'atteindre la classe « B ». Conformément au règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pourrait attribuer 3 000 € par logement.

Les principales caractéristiques de l'opération sont présentées ci-dessous.

Il est proposé aux membres du bureau d'attribuer une subvention d'un montant de **264 000 €**.

Le montant de l'aide forfaitaire communautaire pourra être réajusté une fois les travaux terminés, au regard des résultats des Diagnostics de Performance Energétique effectués après travaux.

Descriptif de l'opération :

Année de construction	1985				
Maître d'ouvrage de l'opération,	XL'Habitat				
Nombre de logements	88				
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
		13	55	18	2
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI		PLS
	88				
Diagnostic de performance énergétique des logements (DPE)	Avant travaux			Après travaux	
	Classe C			Classe B	

	Type de logement	Loyer initial	Loyer après travaux
PLUS	T1		
	T2	342.94 €	368.41 €
	T3	402.60 €	432.50 €

	T4	464.82 €	499.34 €
	T5 et +	541.68 €	581.91 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2021
 Reçu en préfecture le 18/03/2021
 Affiché le 18/03/2021
 ID : 040-244000675-20210310-DEL19_2021-DE



Plan de financement

88 logements		
Coût prévisionnel de l'opération : 4 209 615 € TTC	Subventions : 1 144 000 €	
	<i>Grand Dax</i>	<i>Conseil Départemental</i>
	264 000 €	880 000 €
	Emprunts CDC : 2 742 000 €	
	Fonds propres : 323 615 €	
	4 209 615 €	

En tant que membres du Conseil d'Administration de XL'Habitat, M. Henri BEDAT, Mme Gloria DORVAL, Mme Sylvie PEDUCASSE et M. Gérard LE BAIL ne prennent pas part au vote

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ATTRIBUE une subvention d'un montant de 264 000 € à la réhabilitation de 88 logements locatifs sociaux « Parc de Mantes » situés rue du Grand Piton sur la commune de Dax.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe relative à l'attribution d'une subvention.

Article 3 : PRECISE que les crédits nécessaires au paiement du premier acompte, sont prévus dans le cadre de l'AP 139 sur les crédits de paiement de l'exercice 2021.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 10 mars 2021
LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le 18/03/2021

ID : 040-24400675-20210310-DEL19_2021-DE

